

*Les travaux de la Chambre***LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

M. Ellis: Puis-je demander au député, sans doute le doyen parmi les ministériels, quelle sera la nature de nos travaux lundi prochain?

M. MacFarlane: Je crois que le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) a posé cette question hier ainsi que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). La réponse figure à la page 4069 du Hansard.

Une voix: Mais avez-vous changé d'avis?

M. MacFarlane: Nous ne changeons jamais d'avis, mais on ne peut pas en dire autant de vous aujourd'hui.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 3 h 15, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)